

Quatrième Tournoi Rapide du club d'échecs " Les Tours d'Angoulême "

Règlement Intérieur du Tournoi

Article 1 : Conditions Générales

Le club d'échecs " Les Tours d'Angoulême " organise - le dimanche 4 janvier 2026 - le Quatrième Tournoi Rapide du club d'échecs " Les Tours d'Angoulême ", homologué FIDE et FFE N° 70311. Le lieu du tournoi est :

Salle des Fêtes de Brie , située 55, rue de la Mairie , 16590 BRIE .

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde) applicables au 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (règles FIDE C.04) assisté par ordinateur (programme PAPI d'Érick MOURET) .

L'article A5 de l'annexe A " le jeu rapide " s'applique pour ce tournoi rapide. Les participants doivent être en possession d'une licence A ou B - pour la saison en cours - à la FFE ou à une Fédération reconnue par la FIDE. Les joueurs non licenciés en début de tournoi devront prendre cette licence au club d'échecs " Les Tours d'Angoulême " . **Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité pour chaque joueur le classement Elo rapide FIDE, à défaut le classement Elo FIDE... car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés rapide, à défaut le classement ou l'estimation Elo rapide FFE.** Les résultats des parties compatibles seront enregistrés pour le classement FIDE de février 2026 et pour le classement national de février 2026.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription dans les délais de l'article 4.

Article 3 :

La cadence est de 15 minutes + 5 secondes par coups.

Les appariements seront affichés 5 minutes avant le début de la ronde.

Le forfait est déclaré après dix minutes de retard.

À la fin de la partie les joueurs remettent les jeux et les pendules à leur position de départ. Le résultat inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) est noté clairement : **1 - 0 ou 0 - 1 ou ½ - ½** sur la feuille mise à disposition à la table d'enregistrement des résultats.

Article 4 : Horaires

Inscriptions sur place et pointage jusqu'à 9 h 45.

Ronde 1 à **10 h 00**

Ronde 2 à **11 h 00**

Ronde 3 à **11 h 50**

Ronde 4 à **14 h 00**

Ronde 5 à **14 h 50**

Ronde 6 à **15 h 40**

Ronde 7 à **16 h 30**

Remise des prix vers 18 h 00

Article 5 : Classement

Le classement est établi au nombre de points.

Les départages au classement sont dans l'ordre : le Buchholz, le Cumulatif et la Performance.

Pour le calcul du Buchholz - dans le cadre des parties non jouées - en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8 . Les prix ne sont pas cumulables ; leur répartition entre ex æquo au nombre de points est faite - pour les prix généraux - suivant le système HORT.

Pour les autres prix, le joueur recevra le prix le plus important auquel il peut prétendre.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

Prix au classement général, Prix par tranches Elo, puis Prix spéciaux.

Les prix seront distribués aux joueurs présents ou représentés.

L'affichage des prix se fera avant la ronde 4.

Article 6 : Nulle par consentement mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 7 : Règles de comportement

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Chaque participant se doit d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi.

Les spectateurs ne doivent pas perturber les parties en cours.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.

On considérera qu'un joueur absent - sans en avoir notifié l'arbitre - a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables, avant que les prochains appariements n'aient été publiés. Un joueur forfait sans excuse à une ronde n'est pas apparié à la ronde suivante. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Les téléphones portables et autres moyens électroniques de communication sont interdits dans la zone de jeu. La découverte d'un tel appareil non éteint ou sa sonnerie en cours de partie entraînera la perte de la partie pour son détenteur.

Article 8 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par : Dominique CYRILLE, Arbitre Fédéral Open 2 et, si plus de 100 compétiteurs, Emmanuel MACÉ, Arbitre Fédéral Open 1.

Les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur et la Charte des joueurs et joueuses d'échecs.

Organisatrice

Organisateur

Arbitre principale

Anne-Céline DEBLAIS

Emmanuel MACÉ

Dominique CYRILLE